

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/11/2014

Accueil de Monsieur le Maire à 20h30

Présents: Mrs Sarciat Didier, Fialon Dominique, Bertran Eric, Broccoli Gérard, Capéra Lilian, Planté Francis, Loubelle Yvon, Larroquette Eric, Mmes Claverie Monique, Chuiton Isabelle, Lassalle Marilyne, Lozinguez Sandrine, Plachot Yoanna.

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. Yvora Jean-Michel

Absent excusé: M. Lasserre Pierre.

Eric LARROQUETTE est nommé secrétaire de séance.

Demande de rajout à l'ordre du jour par M. le Maire : délibération pour intégrer le TRI (Territoire Risque Inondation)

ORDRE DU JOUR

Taxe d'aménagement

La délibération par laquelle la commune a institué la taxe d'aménagement en 2011 arrive à son terme des trois années. Il s'agit de la reconduire.

M. le Maire précise que cette taxe est calculée par rapport à la valeur du terrain. Le taux fixé sur les trois dernières années étant de 5%, il est décidé de le reconduire.

Vote du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité

Démarche de prévention des risques professionnels et convention avec le CDG40

Pour répondre à la demande des collectivités territoriales et établissements publics affiliés, le Centre de gestion a créé un service de prévention des risques professionnels en partenariat avec le FNP (Fond National de Prévention). La commune souhaite adhérer à ce service pour l'accompagnement dans la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques professionnels. Le conseil municipal confirme que Jean-Michel Yvora sera l' élu référent en charge du suivi du projet et s'engage à mettre en oeuvre des moyens techniques, humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention cadre de partenariat avec le FNP pour les moyens financiers et le CDG40 pour l'aide technique.

Vote du Conseil Municipal : adopté à la majorité (12 voix pour, 2 abstentions)

Désignation du représentant de la commune pour siéger au Comité Technique de la SPL « Digital Max »

La SPL "DIGITAL MAX" a pour vocation la gestion de ressources numériques sur le territoire de MACS. Il s'agit de désigner un représentant de la commune pour siéger au comité technique de contrôle de la société.

Dans cette perspective, le comité remplira les missions suivantes :

- préparer les réunions du conseil d'administration de la SPL ;
- formuler des avis sur toute question qui lui serait soumise par le conseil d'administration ou son président, notamment en matière de stratégie et de perspectives financières, d'activité opérationnelle, de passation de contrats... ;
- vérifier la conformité de l'exécution des contrats passés par la SPL avec les objectifs stratégiques fixés en amont.

M. le Maire propose de désigner M. Jean-Michel Yvora

Vote du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité

Contrat assurances personnel

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel (remboursement des salaires des agents en cas de maladie) arrive à échéance. Il convient de prévoir son renouvellement. La CNP nous propose une cotisation de 6374,24 € pour l'année 2015 (6,16% du traitement de base des agents CNRACL* de la collectivité).

*Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

Vote du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité

Modification du bornage de la parcelle de terrain attenante à l'école

Le plan de bornage définitif réalisé par ARGEO fait apparaître une modification de la superficie de la parcelle qui passe de 840m² à 946m². Afin de finaliser l'opération il s'agit de modifier la délibération du 1er juillet 2014 pour l'acquisition de cette nouvelle surface.

Vote du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité

Convention micro-crèche 2015

Nous faisons suite à plusieurs courriers des parents de l'enfant pris en charge par Saubusse pour l'année 2014 à la micro crèche de Josse qui demandent d'assurer la continuité du service pour la période de janvier à septembre 2015. En accord avec les parents, afin de préserver la santé morale et psychologique de leur enfant, M. le Maire demande au conseil municipal la prise en charge exceptionnelle de cet enfant à la micro crèche de Josse jusqu'au 31 août 2015.

Vote du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité

l'unanimité

Convention de répartition des frais du ALSH de St-Jean-de-Marsacq (centre de loisirs et centre ados)

M. le Maire fait lecture de la convention de partenariat au sujet de la convention de répartition des frais de fonctionnement du budget Centre de loisirs et budget Ados. Cette convention précise notamment les conditions générales de participation financière au prorata des présences des journées/enfants de chaque commune ainsi que la durée de la convention. Depuis septembre, 521 journées/enfants, dont 94 de Saubusse, sont totalisées, Les mercredis, une fréquentation d'environ 50 enfants est constatée dont 8 en moyenne de Saubusse. La participation communale par enfant et par journée s'élève à 15,69 €. Sachant que la commune pourra bénéficier d'une aide de la CAF à hauteur de 55%, il restera à charge pour la commune 7,06 €.

Vote du Conseil Municipal : adopté à la majorité (13 voix pour, 1 abstention)

Délibération pour intégrer le TRI (Territoire Risque Inondation)

L'objet du TRI est d'établir un cadre pour l'évaluation des risques d'inondations, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Le périmètre de la stratégie locale du TRI (composé de la communauté d'agglomération du Grand Dax et des communautés de communes du Pays Tarusate et de Montfort en Chalosse) intègre Saubusse du fait de l'unité de l'étendue des barthes de Saubusse et Rivière. Il est proposé que M. Dominique Fialon intègre le comité de pilotage.

Vote du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

-Nous sommes à la recherche d'un agent recenseur pour la période du 15 janvier au 15 février 2015, toute personne intéressée peut se présenter au secrétariat de mairie.

-M. le Maire va contacter le Capitaine des pompiers pour étudier l'évacuation des personnes en cas d'inondation des habitations sur la route de Jouanicay.

-Les jardinières ont été reflurées et remises en place, dont une entre la boulangerie et le salon de coiffure. La somme de 331,47 € a été consacrée à l'achat de fleurs d'hiver.

-La salle derrière le trinquet est en cours de rénovation, un devis de fourniture de peinture d'un montant de 709,75 € est proposé par PPM Nuances Décoration, une autre consultation est en cours.

-On se félicite de la remontée d'information positive des parents concernant le parking de l'école nouvellement ouvert et sécurisant la dépose des enfants.

-La temporisation des lampadaires pour l'extinction et l'allumage des lumières va être revue par le SYDEC. Un état des lieux sera également effectué par le SYDEC concernant le remplacement des lampes à mercure pour la mise en conformité des installations au regard de la circulaire européenne interdisant le mercure à compter de 2015. M. Eric Bertran est chargé du suivi de ces dossiers.

-M. Gérard Broccoli demande de prévoir des chasubles jaune fluorescent pour les accompagnants des groupes d'enfants se déplaçant à l'extérieur de l'école lors des TAP.

LES RENDEZ-VOUS DU MOIS

06/12 Noël de l'APE pour les enfants de l'école à la salle des fêtes à partir de 14h30.

07/12 Spectacle enfants "dimanche et compagnie" proposé par MACS (2 séances 11h00 et 16h00)

13/12 Messe de la Sainte Cécile à 18h00 animée par les Antibiotiq's en l'église de Saubusse, suivie d'une animation de la soirée apéritif/tapas à la salle des fêtes.

20/12 Goûter de Noël pour tous les enfants offert par l'Amicale Sibusate à la salle du trinquet à partir de 15h00.

20/12 Concert de Noël organisé par l'association culturelle avec la participation des jeunes du Conservatoire de Musique de Dax, sous la direction de Claire CAUP et d'un groupe d'enfants de l'école de SAUBUSSE à partir de 20h30.

24/12 Messe de Noël en l'église de Saubusse chantée par la Chorale de Saubusse à 20h00

La séance est levée à 23H30